

délivrés huit mois après que l'on aura fourni les trois premiers.

Le paiement se fera de cette sorte. On donnera huit florins d'Empire, ou valeur, en prenant la Souscription, huit florins en recevant les trois premiers Tomes, & les huit derniers florins, lorsque les trois derniers volumes seront distribués. Le Privilège de souscrire qu'on n'avoit d'abord accordé que jusqu'au premier de Novembre passé, est prorogé jusqu'au dernier de Juiller de la présente année; après quoi on n'aura plus d'exemplaires au même prix.

Afin que quelques mal-intentionnés, dont le nombre n'est pas rare dans le siècle où nous vivons, & sur-tout entre les gens du même métier, ne répandent que ledit Sr. Brandmuller en impose au Public en lui annonçant la réimpression du Moréri, il déclare, par un second Avis qu'il a envoyé à tous les Correspondans, que dans cette nouvelle Edition on tâchera, non-seulement de corriger les fautes d'impression dont on pourra s'apercevoir, mais de plus, qu'on retranchera quelques articles doubles dont on s'est aperçu trop tard; qu'on corrigera quelques fautes qui se présenteront comme d'elles-mêmes, par rapport aux dates, ou aux noms défigurés; & que dans cette vûë on recevra les avis sur les corrections qu'il y aura à faire, pourvû qu'elles n'exigent pas de trop grands changemens.

II. Renauld Doulsfecker le Pere, Libraire à Strasbourg, s'est proposé de mettre sous la presse un ouvrage considérable, qui ne manquera pas d'être fort recherché, tant par rapport à la matiere qu'il doit renfermer, qu'à cause de l'excellence de son Auteur, le R. P. Dom Augustin Calmet, Abbé de Senones, si connu par les autres ouvrages immenses qu'il a donnés au Public. Celui-ci, annoncé par
souscrip.